

- **Changement d'un photocopieur** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après plusieurs réparations du photocopieur multifonctions OKI MC 860 de la mairie, ce dernier ne fonctionne plus. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires en vue de son remplacement. Après analyse, le conseil municipal a retenu à l'unanimité des membres présents la société DACTYL, 38 Rue Georges Besse 63 100 CLERMONT-FERRAN, offre économiquement la plus avantageuse, pour la location d'un photocopieur de marque KONICA MINOLTA BHC sur 21 trimestres.

- **Révision des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »** : Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des statuts révisés par la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » par délibération du 26/09//2019. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire ».

- **Validation du rapport de la CLECT de l'Agglo Pays d'Issoire** : Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la modification du périmètre des charges transférées au janvier 2019 résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 26/09/2019, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2019.

- **Avenant à la convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement** : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2012/04/10 du 02/04/2012, dans laquelle il avait été décidé de renouveler à compter du 01 avril 2012 la convention, confiant la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement à la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 7ans soit jusqu'au 31/03/2019. L'Agglo Pays d'Issoire devrait prendre la compétence assainissement collectif au 01/01/2020, aussi afin d'assurer la continuité de la prestation de facturation, l'échéance de la convention a été fixée au 31/12/2019. A cet effet, un avenant à la convention d'assistance technique pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement doit être signé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour la facturation et l'encaissement du service de l'assainissement précitée.

- **Remboursement des salaires et charges patronales de Mme TEMPERE Marie-Josèphe par le SIVU des écoles de SAINT-FLORET/ SAINT-VINCENT** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Mme DUBEC Eliane, chargée de l'entretien des bâtiments communaux et de l'école est en arrêt maladie depuis le 26/08/2019. Pour la remplacer la collectivité a recruté Mme TEMPERE Marie-Josèphe à compter du 11/09/2019. Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le remboursement des heures réalisées pour l'entretien des locaux scolaires par Mme TEMPERE Marie-Josèphe lors du remplacement de Mme DUBEC Éliane sera demandé au SIVU des écoles conformément aux statuts du syndicat.

- **Échange d'une partie de parcelle du domaine public et déclassement – Place de la treille à SAINT-FLORET** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'entretien de M. PERON Patrick, 1^{er} adjoint, avec M. GIRAUD Jean-Claude et à son courrier du 04 novembre dernier, elle a reçu en réponse un courrier le 05 novembre de Monsieur et Madame GIRAUD Jean-Claude, demeurant Place de la Treille à Saint-Floret, confirmant leur accord pour procéder à l'échange d'une partie du domaine public, sise Place de la Treille, située devant leur résidence principale cadastrée AB 299, partie de terrain classée en domaine public de la commune avec les parcelles sise à Noyol cadastrées AB 210, AB 211 et AB 212 dont ils sont propriétaires. Considérant que la partie concernée par le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation pour la parcelle voisine, propriété de M. et Mme CREGUT René, considérant que cette partie du domaine public, n'est plus affectée à un usage direct du public. Madame le Maire propose le déclassement de cette partie de domaine public, située Place de la Treille, sans enquête publique préalable et son intégration dans le domaine privé de la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'échange entre les parcelles sise à Noyol cadastrées AB 210, AB 211 et AB 212 appartenant à M. et Mme GIRAUD Jean-Claude, et d'une partie du domaine public, située devant la propriété de M. et Mme GIRAUD Jean-Claude cadastrée AB 299 et charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de cet échange. Les frais de géomètre et de notaire seront

partagés entre la commune et M. et Mme GIRAUD Jean-Claude. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer l'acte concernant cet échange, auprès de Maître COULAUD Christine, notaire à Issoire.

- **Terrain bord de la Couze Pavin faisant partie de l'aménagement de la traverse** appartenant à M. Gueguan – Vendu entretemps à M. Lagarde avec d'autres parcelles. M. Lagarde veut bien que ce terrain soit à la Commune. Donner les infos auprès de l'EpfSmaf.

- **FIC** Dossier à faire passer pour 2020 – Toiture Ecoles et Mairie – Des devis ont été demandés auprès de deux Entreprises. Un autre devis va suivre.

Élargissement chemin Filibard : Madame le Maire informe l'assemblée qu'en 1986 a été décidé l'élargissement du chemin de Filibard : si le document d'arpentage a bien été réalisé, l'acte de notarié lui n'a pas été fait. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire les démarches nécessaires pour régulariser ce dossier.

- **Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 1989, le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne intervient sur la préservation et la restauration des paysages et de la biodiversité dans le Puy-de-Dôme, dans le Cantal et la Haute-Loire, pour la commune il s'agit du site de la Source de la Tête de Lion. Madame le Maire indique qu'il serait important pour la commune d'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne en tant que personne morale afin de n'être plus seulement informée des actions menées par le conservatoire mais d'en devenir également acteur en participant avec voix délibérative à l'assemblée générale, de postuler au Conseil d'Administration et ainsi de peser sur les orientations du Conservatoire. Madame le Maire précise que le montant de la cotisation est de 50 € (cinquante euros) par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et mandate M. FOURY Patrick, conseiller municipal, pour représenter la commune de Saint-Floret au sein du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.

- **Repas des Aînés du 05 janvier 2020 : choix du prestataire et menus** : Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le repas des Aînés aura lieu le 05 janvier 2020. Elle indique qu'elle a demandé plusieurs devis pour le repas auprès de différents prestataires. Madame le Maire donne lecture des différentes propositions de menus et tarifs reçus. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal - décide de choisir le menu proposé à 20 € par le traiteur Les Fauvettes 43 580 Saint-Préjet-d'Allier et autorise Madame le Maire à régler la facture correspondante.

Divers :

- Mme le Maire indique que concernant l'emprunt devant être contracté par la commune pour les travaux de traverse, il convient de savoir si les eaux pluviales vont être de la compétence de L'Agglo Pays d'Issoire à compter du 01/01/2020.

- Madame le Maire présente à l'assemblée le devis de Solutions Chauffage pour gainage de la cheminée de la chaudière fioul de l'école. Le devis est accepté à l'unanimité et Mme le Maire est chargée de faire réaliser les travaux.

- Madame le maire indique que suite au courrier adressé à Mme Dominique GIRON, Vice-présidente en charge du tourisme au Conseil Départementale du Puy-de-Dôme, le panneau signalétique du Chastel a été livré.

- Madame le Maire donne lecture de la réponse du Syndicat Mixte de l'Eau (SME) du 9 septembre suite à son courrier du 02 septembre concernant le problème relatif à l'eau à Bois de Chêne. Le SEM indique dans son courrier que malgré les travaux de raccordement réalisés du hameau de Bois de Chêne pour un montant de 60 427 € HT par le SIVOM de l'Eau, la situation conflictuelle entre les utilisateurs de l'eau de la fontaine persiste. Le SEM n'est plus concerné par les problèmes rencontrés à Bois de Chêne et donc le SEM ne peut s'engager comme médiateur. Le SEM propose de rétrocéder à la commune les installations (captage et local de suppression) si cela peut améliorer la situation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse cette proposition.

- Madame le Maire indique que le bilan foire du 13 octobre sera fait lors d'une réunion prévue le vendredi 15 novembre à 19h00 à la salle des fêtes en présence des tous les bénévoles ayant participé à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation.

- Madame le Maire informe les conseillers de la reconduction du dispositif d'aides aux associations de l'Agglo Pays d'Issoire pour l'année 2020 (prêt de véhicules, prêt de matériel, soutien à la communication, subvention pour association, aide au championnat).
- Madame le Maire informe l'assemblée de la mise à jour des représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein des SICTOM d'Issoire -Brioude et des Couzes, la commune de SAINT-FLORET étant concernée.
- Madame le Maire propose d'insérer comme chaque année des publicités dans le bulletin municipal annuel.
- Madame le maire fait le point sur les différents arrêts de travail des agents.
- Madame le Maire fait un état récapitulatif des travaux en cours et en projet (église du bourg, muret du Chastel)